

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
VAL ÈS DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
16.03.2023

Publié le 31.03.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	31
Titulaires	31
Suppléants	0
Pouvoirs	3
Votants	34

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ÉNÉE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

**Délibération n° 2023 / 38**

**Objet : Transition énergétique - Partenariat avec le SDEC Energie pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique**

La Communauté de communes Val ès dunes a transféré à Caen Normandie Métropole la compétence d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce plan doit définir des objectifs d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables pour le territoire, ainsi qu'un plan d'actions mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

Depuis avril 2016, la Commission consultative pour la transition énergétique réunit le SDEC ENERGIE et les EPCI du Calvados pour coordonner leur action en matière d'énergie. Ses priorités, définies dans le cadre d'une feuille de route, sont mises en œuvre sous forme d'actions partenariales associant le SDEC ENERGIE et les EPCI.

En application de la décision de la Commission consultative, le SDEC ENERGIE propose aux EPCI volontaires de mettre en place un dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités.

Ce dispositif comprend 3 volets détaillés dans la convention ci-jointe.

Les modalités de partenariat sont fixées par le biais d'une convention sur 3 ans pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2026. Le dispositif d'un coût global de 40 000 € est financé à parité par le SDEC ENERGIE et les EPCI à fiscalité propre.

La contribution de Val ès dunes s'élèverait à 1 250 € pour les 3 ans (soit environ 400 € par an). Cette contribution pourra être réduite en proportion des autres

financements qui pourraient être obtenus par le SDEC ENERGIE de la part de la Région Normandie ou au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

L'accès au présent dispositif ne pouvant être restreint (accès au conseil ou au site internet), l'action sera réalisée sous réserve de l'engagement de l'ensemble des EPCI du Calvados.

Il est proposé que la communauté de communes Val ès dunes participe au dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités proposé par la Commission consultative pour la transition énergétique, en partenariat avec le SDEC ENERGIE, dans les conditions présentées dans la convention annexée.

Il convient également de désigner un élu référent sur le projet.

M. DUVAL est gêné par le principe que la CDC paye 1/16<sup>ème</sup> à part égale avec notamment Caen la mer, alors que nous sommes l'EPCI le plus petit.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention :

↳ Donne son accord pour participer au dispositif d'accompagnement à la décarbonation des déplacements des collectivités ;

↳ Nomme Laurent DECLERCK comme élu référent pour le projet ;

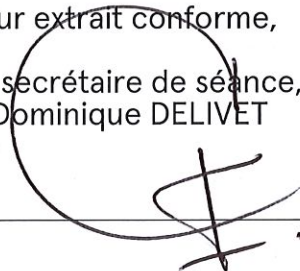
↳ S'engage à communiquer auprès des communes de son territoire sur le dispositif ;

↳ S'engage à voter les crédits nécessaires et à verser une contribution de 1250€ maximum au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE ;

↳ Autorise le Président à signer la convention avec le SDEC ENERGIE.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Dominique DELIVET



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

